

## Leur résidence partagée retardée mais d'actualité



*Noëlle Raillard préside la coopérative qui porte le projet de Soleil levant avec sept foyers partants.*

*Ses adhérents participaient, jeudi, au forum sur habitat et vieillissement.*

Ouest-France

En dépit du départ de plusieurs volontaires, les copropriétaires du Soleil levant doivent déposer à l'automne le permis de construire de leur immeuble de treize logements au Clos-d'Ust.

### Le projet

Ils pensaient emménager en 2021 dans leur résidence partagée de treize logements, les habitants du Soleil levant tablent raisonnablement sur 2023. « **Le retard sur le calendrier prévu et le départ de certains co-investisseurs en cours de route sont inhérents à ce type de projet** », admet Noëlle Raillard, présidente de la coopérative, dont le montage juridique est retenu pour cette copropriété atypique, au Clos-d'Ust, sur les friches de l'ancien restaurant municipal.

« **Plus notre projet approchera du concret, plus nous aurons de chance d'y intéresser des gens pour le rejoindre, notamment des**

**jeunes ménages qui ont besoin de visibilité pour se projeter.** » Le Soleil levant, lancé en 2017, touche-t-il au but ? Le dépôt du permis de construire de ce petit collectif, dessiné par un architecte angevin et construit par la Scop Macoretz, est prévu cet automne.

### Un immeuble intergénérationnel

Appelé à s'élever sur un terrain de 950 m<sup>2</sup>, dédié par la Ville à de l'habitat participatif, il a séduit six acquéreurs. En quatre ans de cheminement, des volontaires ont lâché l'affaire, « **certains pour des soucis de santé, d'autres fautes de visibilité sur le court terme,** ne cache pas Noëlle Raillard. **Le projet, lui, demeure et avance dans sa philosophie de départ, à savoir le partage de valeurs communes, qu'on peut résumer par la solidarité dans le respect de la liberté de chacun.** » Ces valeurs se traduiront architecturalement par des espaces partagés, salle commune, buanderie, chambre d'invité, atelier, jardin.

### Contre la solitude

Le Soleil levant entend mixer les générations, « **des actifs, quadragénaires ou quinquagénaires et des sexagénaires ou septuagénaires,** précise la présidente de la coopérative. **Nous pensons que les échanges entre génération sont importants et qu'on peut se rendre des services mutuels.** »

Pour autant, le Soleil levant, qui participait jeudi au forum habitat et vieillissement, n'entretient pas d'ambiguïté sur le sens de cette mixité générationnelle souhaitée. « **En l'occurrence, il ne s'agit pas que les plus jeunes deviennent les aidants des plus âgés. Si quelqu'un devient dépendant, il fera appel à des professionnels de l'aide à domicile. Par contre, des voisins choisis qui ont adhéré aux orientations du projet, c'est rassurant contre la solitude notamment quand on avance en âge.** »

Denis RIOU.